

OCTOPUS ROBOTS

Société anonyme au capital de 1 013 734,00 euros

Siège social : 29, rue Saint Pierre – 49300 Cholet

341 727 014 R.C.S. Angers

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi (en particulier aux articles L. 225-100, I- al.2 et L. 232-1, II du Code de commerce) et aux statuts, nous avons établi le présent rapport de gestion afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 sont joints au présent rapport.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

La société n'a pas connu de chiffre d'affaires du fait d'un problème technique sur le module de navigation du robot (bug), ce qui a empêché sa commercialisation.

L'entreprise s'est donc retrouvée avec des charges de fonctionnement et un stock significatif sans recettes.

Afin de solutionner le problème, Jerome Leboeuf, un expert en intelligence artificielle et robotique a été recruté pour mener à bien la réparation du robot.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2019, l'ensemble des frais de recherche et de développement s'est élevé à **837 308 €**.

Ces charges ont été engagées afin de poursuivre le développement des produits de la Société et maintenir un degré élevé d'innovation dans le domaine de la robotique dédiée à l'aviculture.

Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 21 370 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 18 696 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 618 446 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 347 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 666 578 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 250 760 euros.

Le montant des dotations aux provisions sur actif circulant s'élève à 481 854 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1 220 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 041 901 euros.

Le Résultat d'Exploitation s'établit à - 2 020 531 € contre une perte de - 2 083 542 € en 2018.

Le Résultat Financier, s'établit à -7 686 € contre -6 958 € en 2018.

Le Résultat Exceptionnel intègre la reprise partielle de la dépréciation liée aux frais de R&D pour 370 670 euros et il a été comptabilisé un Crédit d'Impôt Recherche de 251 192 euros.

Le Résultat Net pour l'exercice 2019 est de -1 406 355 €, contre une perte de - 2 883 275 € lors de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'endettement de la Société est le suivant :

Emprunts : 230 523 €

Comptes courant associés : 457 536 €

Dettes fournisseurs : 156 932 €

Dettes sociales : 75 833 €

Dettes fiscales et sociales : 171 499 €

Impôts et taxes : 11 693 €

Dettes sur immobilisations : 7 568 €

Autres dettes : 2 231 €

Situation en matière de fonds propres.

En date du 21 mai 2019, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation partielle de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 décembre 2017, d'un montant de 568 900 Euros, par la création de 126 222 actions de 0,50 Euro de valeur nominale unitaire (63 111 Euros), avec une prime d'émission d'un montant de 505 788 Euros. Les frais d'augmentation de capital, d'un montant de 132 734 Euros, ont été imputés sur le montant de la prime d'émission.

Sur la base des résultats de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une perte de 1 406 355€, le montant des capitaux propres s'élève à la somme de – 645 743€.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers :

Les principaux risques restent liés au retard du lancement commercial des produits.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	DETTES FOURNISSEURS (en €)				
Exercice	Echues	Paiement < 30 jours	De 30 à 60 jours	Paiement > 60 jours	TOTAL
2019	100 040	7 468	5 525	13 899	126 932

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs sont de livrer le marché des robots destinés à la poultry et industrialiser une machine de désinfection répondant à la problématique du Covid 19 sur la technologie BIOSAFETY.

Continuité d'exploitation.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire de la société sur l'exercice s'explique par la nécessité d'engager des frais postérieurs à la mise en service du robot, notamment pour s'assurer de la parfaite fiabilité de celui-ci.

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2019, le gel des échéances d'emprunts évoqué au paragraphe ci-avant "Evénements postérieurs", l'encaissement du CIR 2019 pour 251 192 €uros et les fonds apportés par les actionnaires devraient permettre à la société de couvrir ses besoins jusqu'en septembre 2020.

Afin de couvrir les besoins ultérieurs, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

(i) Poursuite de l'effort commercial dans les domaines du biosafety et de la robotique aviculture,

(ii) Poursuite de la recherche d'investisseurs.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2020

Les faits marquants peuvent être résumés comme suit :

- Développement de notre technologie de désinfection et adaptation au marché des équipement de lutte contre la pandémie

- Recrutement de Bertrand Vergne, directeur général délégué, en charge de la restructuration et de l'industrialisation

- Dépôt de deux marques Virugun et Biosafety et d'un brevet sur une technologie de repousse poussin

A la suite du retard pris dans la fabrication et la commercialisation du robot "Octopus", devant intervenir initialement courant 2019, la société a obtenu, en octobre 2019, le gel des échéances en capital des emprunts souscrits auprès de la CAISSE D'EPARGNE et de BPI FRANCE pour la période du 3 septembre 2019 au 30 janvier 2020.

La société a obtenu une première prorogation en février 2020 de l'accord pour le gel des échéances en capital des emprunts et ce jusqu'au 15 juin 2020. Une deuxième prorogation a été accordée en juin 2020 pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2020.

A la suite de l'épidémie de Covid-19 touchant la France au premier trimestre 2020 et des mesures de confinement exigées par le gouvernement, la Société a été ralentie dans le lancement de sa production.

Opérations des dirigeants sur les titres émis par la société

Les dirigeants et les personnes qui ont des liens personnels étroits entre eux n'ont pas déclaré d'opérations effectuées sur les titres de la société.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte comptable de **1 406 355** euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Pertes de l'exercice	1 406 355 euros
En distribution de dividendes à hauteur de	0 euros
Affectation du reliquat au Report à Nouveau Débitéur s'élevant ainsi à	4 769 942 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'établissent à **647 743** euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices. *[NB : tableau à annexer]*

Dépenses et charges non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'y a aucune charges et dépenses somptuaires non déductibles des bénéfices assujettis à l'IS au titre de l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes et relevant des articles L. 225-38 et suivants du même Code.

Aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice en cours.

Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Aucune

Activité des filiales et participations

Aucune filiale

Cession de participations

Aucune

Sociétés contrôlées

Aucune

Actions d'autocontrôle

La Société détient **235** actions propres en date du 31 décembre 2019

Régularisation de participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de participation des salariés au capital.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de tous les administrateurs en fonction arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre **2020**.

Liste des mandats et fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

NOMS, PRENOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
Jean-Robert Cesbron	Gérant Chaussure Cesbron
Olivier Somville	Président Directeur Général Octopus Robots
Marcel Sakouvogui	-

Depuis le 31/08/2004, les fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration sont assumées par M. Olivier Somville.

Situation des mandats du Commissaire aux comptes

Nous vous rappelons qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Ledit tableau fait également apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Cholet,
Le 06/09/2020

Le Conseil d'Administration

Tableau des DELEGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

La 10^{ème} résolution a été utilisée au 31 décembre 2019

-Conseil d'administration du 29/01/2019

-Conseil d'administration du 21/05/2019

Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2017

HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros et faculté de conférer un droit de priorité.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

DIXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

ONZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

DOUZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital social par an par émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et en fixant librement le prix d'émission.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

QUATORZIEME RESOLUTION

Fixation du montant global des délégations conférées au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital. Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des huitième à treizième résolutions ci-dessus est fixé à un million cinq cent mille (1 500 000) euros

QUINZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser un million cinq cent mille (1 500 000) euros.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

SEIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe. Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à dix pour cent (10)% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration ;

Durée de validité de la délégation : à trente-six (36) mois

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre à titre gratuit un nombre maximum de deux cent mille (200 000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Durée de validité de la délégation : à dix-huit (18) mois

DIX-HUITIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes, au maximum (200 000) actions, ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe.

Durée de validité de la délégation : à trente-six (36) mois

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes pour un nombre maximum de deux cent mille (200 000) bons de souscription d'actions (BSA).

Durée de validité de la délégation : à dix-huit (18) mois

VINGTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, fixé à un million cinq cent mille (1 500 000) euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital.

Durée de validité de la délégation : vingt-six (26) mois

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Années	Résultats
2018	-1 335 346 €
2017	-430 376 €
2016	-23 550 €
2015	5 031€
2014	10 017